

**LA COTATION DES DEMANDEURS
DE LOGEMENT SOCIAL SUR LE
TERRITOIRE DE LA CACL**

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a mis en place un système **de cotation des Demandes de logement social (DLS)**. Ce dispositif vise à améliorer la transparence et à mieux prioriser les demandes selon des critères objectifs définis avec les partenaires du logement social.

Quand ce système sera-t-il visible ?

La cotation apparaîtra sur votre demande à partir du **1^{er} juillet 2025**.

Qu'est-ce-que la cotation ?

La cotation est un **système de points** attribués à chaque demande de logement social selon plusieurs critères établis par la CACL et ses partenaires. Elle permet :

- Une meilleure lisibilité du traitement des demandes,
- Une aide à la décision pour les bailleurs sociaux,
- Une meilleure équité entre les demandeurs.



Ces points sont calculés à partir des informations et des pièces justificatives figurant dans votre DLS.

17 critères obligatoires	Pondération
Droit Au Logement Opposable (DALO)	1 000
1er quartile des demandeurs	60
Personne en situation de handicap ou ayant à sa charge une personne en situation de handicap	60
A vécu une période de chômage de longue durée	50
Appartement de coordination thérapeutique	45
Logement indigne	45
Logement non décent avec au moins un mineur	50
Suroccupation (surface ou nombre de pièces) avec au moins un mineur	50
En procédure d'expulsion sans relogement	45
Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	45
Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	45
Personnes hébergées par des tiers	45
Publics visés par l'ASE	60
Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	Mutation : 99 Hors mutation : 90
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	Mutation : 99 Hors mutation : 90
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	Mutation : 99 Hors mutation : 90
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	Mutation : 99 Hors mutation : 90
Droit Au Logement Opposable (DALO)	996
Droit Au Logement Opposable (DALO)	960



10 critères facultatifs pondérés parmi 32 proposés	Pondération
Travaille sur le territoire de la CACL	5
Ancienneté entre 109 et 240 mois	4
Personnes âgées / retraitées en difficultés financières dans un trop grand logement	5
Divorce ou séparation	4
Étudiant ou apprenti	4
Travailleurs pauvres	4
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	4
Mutation interne au parc social	5
Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	4
Changement de lieu de travail	5
Total	44



6 critères de priorités locales fixés entre la CACL et ses partenaires	Pondération
Salarié (e) de la fonction publique territoriale	1
Ménages concernés par le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) de la CACL	1
Ménages concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Cayenne et de Matoury	1
Ménages labellisés au titre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)	961
Ménages sortant du dispositif "Loc'Avantages" Concerne les personnes accompagnées par une Agence Immobilière Sociale (AIS) dans le cadre de l'Intermédiation Locative (IML)	1
Refus non justifié pour les demandeurs DALO	-1000
Total hors publics PDALHPD	4
Total publics PDALHPD	50



Quel est l'impact pour vous ?

- Une **note de cotation** apparaîtra sur votre dossier DLS.
- Elle permet de **situer votre demande** par rapport à d'autres, en fonction du type de logement et de la commune souhaitée.
- Cette note **n'est pas définitive** : elle peut évoluer selon les changements dans votre situation personnelle.
- Elle ne garantit **pas l'attribution** d'un logement mais sert d'**outil d'aide à la décision** pour les bailleurs sociaux (SIGUY, SIMKO, SEMSAMAR, LGHLM).

Où consulter votre cotation ?

- En ligne sur : **www.demande-logement-social.gouv.fr**
- auprès d'un **guichet enregistreur de niveau 3**.



Exemple de cotation :

Madame Éloka a formulé une DLS, il y a 3 mois.
Du fait de sa situation, elle a obtenu 123 points.

Situation du demandeur	Critère validé	Points attribués
Madame Éloka a à sa charge un petit garçon âgé de 9 ans qui est en situation de handicap	Personne en situation de handicap ou ayant à sa charge une personne en situation de handicap	+ 60 points
Elle occupe un logement non décent. Son fils de 9 ans en situation de handicap vit avec elle dans ce logement	Logement non décent avec au moins un mineur	+ 50 points
Ce logement n'est pas adapté au handicap du fils de Madame Éloka	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	+ 4 points
Le propriétaire du logement que Madame Éloka occupe a décidé de mettre le bien en vente	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	+ 4 points
Le lieu de travail de Madame Éloka est situé sur le territoire de la CACL (Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly ou Roura)	Travaille dans l'EPCI	+ 5 points
Pour obtenir le score de Madame Éloka, on additionne les points de tous les critères qu'elle coche après validation des pièces justificatives correspondant à sa situation		= 123 points

Son score lui permettra de situer sa DLS par rapport à celle des autres demandeurs souhaitant un logement de 3 pièces sur le territoire de la CACL et d'obtenir un délai d'attente moyen personnalisé.





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

@cacl_guyane



@caclguyane

www.cacl-guyane.fr

